



Avis d'amendement de l'Appel Public à la Concurrence n°01/DGMH/2026

Relatif à l'octroi de zones d'intérêt au sein de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig

Le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable **annonce l'amendement de l'Appel Public à la Concurrence (APC) n°01/DGMH/2026** lancé le 15 février 2026 portant sur **mille deux cent soixante-seize (1 276) zones d'intérêt au lieu de 361 zones**, couvrant une superficie globale d'environ **vingt-sept mille kilomètres carrés (27 000 km²) au lieu de 13 000 km²**, situées au niveau de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig.

Les candidats souhaitant participer audit Appel Public à la Concurrence sont invités à soumettre leurs dossiers de participation, conformément aux dispositions du texte intégral actualisé de l'APC auprès des Directions Régionales compétences concernées

La version actualisée de l'APC prévoit notamment :

- **La création de zones intégrées** visant à renforcer l'investissement minier ;
- **L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**, notamment à travers la présentation d'un plan d'action ESG ;
- **La prolongation du délai de dépôt des dossiers de participation**, désormais fixé au **lundi 14 septembre 2026 à 16 h 30**.

Les concurrents ayant déjà déposé leurs dossiers de participation à l'APC auprès des Directions régionales du Département de la Transition énergétique d'Oujda et d'Errachidia sont invités, le cas échéant, de mettre à jour et compléter leurs dossiers afin de les rendre conformes à l'amendement du présent APC.

Le texte intégral l'APC est disponible en versions arabe et française sur le site officiel du MTEDD. Toute demande de dossier de l'APC, ou de précision ou clarification y afférente, doit être adressée au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable via l'adresse électronique suivante : APC2026@mem.gov.ma

